

ELECTIONS EUROPÉENNES

La commission de contrôle doit se réunir obligatoirement une fois par an. En année électorale, la réunion doit avoir lieu entre le 24ème et le 21ème jour précédent le 1er tour du scrutin et il est à noter que celle-ci est ouverte au public. Les membres de cette commission ont pour missions:

- d'examiner les mouvements depuis la dernière réunion (inscriptions / radiations)
- de statuer sur d'éventuelles contestations

A la suite de cette commission, la liste électorale peut être arrêtée en vue de l'échéance électorale.

Pour Seilhac, la commission a lieu jeudi 2 mai 2019 à 18 heures en mairie.

Elle est composée de Catherine Villatoux, Didier Bouilhac, Catherine Jan, Jean-Pierre Faucher et Jean-Paul Rassion, suppléant de Jean-Marc Artigues excusé.

URL source: <https://www.ville-seilhac.com/elections-europeennes>